



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Offices

Question écrite n° 60872

### Texte de la question

M Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'avenir de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre qui se trouve, d'année en année, de plus en plus menacé par la réduction des moyens en personnels et en crédit qui lui sont indispensables pour assurer sa mission de patronage et d'assistance. Il lui demande de lui préciser s'il entend reprendre le dialogue amorcé par son prédécesseur avec le bureau de l'Office national sur les perspectives d'avenir pour son fonctionnement.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre tient à préciser qu'il n'est aucunement question de remettre en cause l'existence de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Il convient de rappeler d'ailleurs que la modernisation des services a été accélérée afin d'obtenir une plus grande cohérence sur les plans départemental, régional et national, et plus d'efficacité dans l'action à l'égard des ressortissants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60872

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 1992, page 3609